

Engager un(e) apprenant(e) en Esthétique

L'IFAPME est à la recherche d'instituts qui sont disposés à accueillir des apprenant(e)s en Esthétique.

1. Pourquoi engager un(e) apprenant(e) en Esthétique ?

La jeune recrue de 15 à 25 ans se forme et vous apporte son aide minimum 3 jours par semaine en échange de votre savoir-faire. Le reste du temps, elle affine ses compétences dans un Centre de formation IFAPME : une solution win-win pour votre institut.

2. Quels sont les avantages pour votre institut ?

- Du personnel à votre image et votre culture d'entreprise
- Un renfort durable : les contrats d'apprentissage sont établis pour une durée de 3 ans. Les apprenant(e)s prestent minimum 3 jours par semaine dans votre institut.
- Un coût salarial allégé
- Possibilité de suivre une formation au [Tutorat : une formation gratuite](#) d'une journée pour encadrer l'apprenant(e) et parfaire votre communication d'équipe
- L'expérience d'autres professionnels en activité transmise à votre apprenant(e) au Centre de formation
- Des **primes** :
 - 750€ par jeune que vous formez durant min 270 jours dans votre entreprise (par un tuteur agréé) durant sa première année et qui est admis en 2eme année.
 - 750 € supplémentaires si vous formez pour la première fois une apprentie et que vous n'avez pas d'autre salarié.

3. Quels sont les coûts

- La rétribution mensuelle des apprenant(e)s est de 351,98€ la première année, 496.92€ en 2eme et 662.55€ en dernière année
- Vous devez intervenir pour +/- 70% du montant des transports en commun pour le trajet domicile <-> institut

- Cotisations ONSS et fiches de paie : renseignez-vous auprès de votre secrétariat social
- Assurances : les apprenant(e)s doivent être couvert(e)s par votre assurance RC et accidents de travail

4. Je suis intéressé(e), comment m'y prendre ?

Si vous êtes intéressé(e), contactez le Service Alternance de Charleroi via la Référente IFAPME pour le secteur :

Emilie BAESENS

Emilie.baesens@ifapme.be

0478/15.42.40

Elle se fera un plaisir de répondre à vos questions et vous accompagner pas-à-pas dans votre démarche.